

Résidence des Fontinettes

EHPAD – PASA – Hébergement Temporaire – Accueil de jour Alzheimer – Plateforme de répit

Foyer de Vie

15 rue Paul Vaillant Couturier

62510 Arques

Tél : 03 21 12 27 63 – Fax : 03 21 12 27 67

[residence@fontinettes.fr](mailto:residence@fontinettes.fr)

FOYER DE VIE

13 rue George Sand

62510 Arques

## LIVRET D'ACCUEIL



RESIDENCE LES FONTINETTES

Avis favorable du Conseil d'Administration du 17/10/2024

Avis favorable du Conseil de la Vie Sociale du 19/06/2024

## Table des Matières

Bienvenue .....	3
Présentation de l’Etablissement .....	4
Notre accompagnement éducatif.....	4
Critères d’admission.....	5
Admission.....	5
La vie quotidienne au Foyer de Vie .....	6
Le Foyer .....	6
Les Prestations .....	7
L’animation.....	7
Visites, Sorties et Appels.....	8
L’administration .....	8

### Annexes :

Liste des personnes qualifiées

Coordonnées ARS et Département

Charte de bienveillance

## Bienvenue

Le Foyer de Vie de la Résidence des Fontinettes est heureux de vous remettre ce livret d'accueil qui vous permettra de découvrir son fonctionnement et ses différentes activités ainsi que le cadre de vie proposé.

Ce livret vous éclairera sur les modalités d'admission et les démarches à effectuer pour être accueilli dans l'établissement.

Ce document vous renseignera également sur les droits et le déroulement du séjour au Foyer de Vie.

L'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous accompagner dans votre quotidien et apporter une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins.



## Présentation de l'Établissement

Le Foyer de vie fait partie intégrante de la Résidence des Fontinettes, établissement public autonome à caractère médico-social.

La Résidence des Fontinettes est entourée d'un parc fleuri très apprécié des résidents. Elle est située au centre de la Commune d'Arques qui compte environ 10.000 habitants et se trouve à 5km de Saint-Omer.

Fondée en 1900 par le Docteur Alexandre, l'établissement a subi de nombreuses mutations avant de se doter de plusieurs bâtiments neufs à vocation différente.

Il est composé d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), un hébergement temporaire pour personnes âgées, un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), un accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, une plateforme de répit d'aide aux aidants et d'un Foyer de Vie pour adultes handicapés déficients intellectuels sans handicap associé ouvert depuis le 1er Octobre 1990.

Le Foyer de vie est un établissement non médicalisé qui accueille 39 personnes accompagnées.

Le Foyer de Vie de la Résidence des Fontinettes est ouvert toute l'année. L'accompagnement est assuré 7 jours sur 7.

Le Foyer de Vie est placé sous la responsabilité de la Directrice de la Résidence des Fontinettes. Elle bénéficie de l'appui du cadre socio-éducatif chargé d'accompagner l'équipe dans son rôle socio-éducatif.

- ⇒ Une équipe de direction
- ⇒ Une équipe pluridisciplinaire composée de :
  - 1 Cadre socio-éducatif,
  - 1 Infirmière à temps partiel,
  - 1 Monitrice Educatrice
  - 1 animateur sportif
  - 7 Aides médico-psychologiques ou Accompagnant Educatif et Social
  - 3 Aides-Soignants
  - 7 agents des services hospitaliers qualifiés,
- ⇒ Une équipe administrative
- ⇒ Un service technique
- ⇒ Une équipe de restauration
- ⇒ Une équipe de blanchisserie
- ⇒ Des intervenants extérieurs : Mandataires judiciaires, kinésithérapeutes, Infirmiers libéraux, pédicure-podologue, médecins généralistes,...

## Notre accompagnement éducatif

La personne en situation de handicap est avant tout un être humain avec sa fragilité, ses émotions, ses difficultés et son parcours de vie qui, malgré son altération psychique, reste une personne à part entière.

### Nos missions

Le Foyer de Vie de la Résidence des Fontinettes s'engage à :

- assurer l'hébergement, le suivi éducatif, social et psychologique de la personne accueillie ;
- répondre aux besoins et demandes individuelles des résidents en adéquation avec leurs projets individualisés et personnalisés.

## Les objectifs

### - *Educatif :*

- \* Accompagner au quotidien les résidents, permettre leur intégration et leur adaptation au sein du Foyer de Vie mais aussi à l'extérieur;
- \* Développer ce qui favorise l'autonomie en se rapprochant le plus possible d'une vie en milieu ordinaire.
- \* Promouvoir l'auto-détermination et la participation de la personne accueillie.

### - *L'intégration sociale :*

- \* Permettre à ceux qui le souhaitent et qui en ont la capacité de vivre des expériences d'autonomie à l'intérieur et en dehors du foyer :
  - Rencontres inter-établissements;
  - Activités Culturelles et/ou sportives;

### - *Sorties inclusives :*

- \* Orienter et accompagner les résidents dans l'organisation des loisirs par le biais d'ateliers diversifiés qui permettront de mettre en avant des capacités et des savoir-faire;
- \* Maintenir et développer les acquis;

Le Foyer de Vie de la Résidence des Fontinettes s'engage à offrir un accompagnement de qualité dans le respect des souhaits et des besoins de la personne accueillie.

Les résidents admis doivent se sentir heureux d'être chez eux et en confiance avec l'équipe accompagnante.

## Critères d'admission

Pour être accueillie au Foyer de vie, la personne doit avoir une notification d'orientation Foyer de Vie attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.). Cette demande est à faire auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

L'âge d'admission est fixé à 20 ans (l'accueil peut se faire à partir de 18 ans avec accord de dérogation du département) et l'accompagnement peut se poursuivre jusqu'à 60 ans si les besoins de la personne accompagnée correspondent toujours à un Foyer de Vie.

Toute demande d'admission se fait en contactant l'établissement qui transmet un dossier de préadmission présentant :

- le type de handicap,
- le parcours de vie de la personne (établissement fréquenté auparavant, famille, ...),
- un volet médical,
- une partie administrative.

Le dossier ne pourra être étudié s'il est incomplet.

## Admission

A réception du dossier complet, la demande sera étudiée en commission d'admission. Si la commission a émis un avis favorable, une visite de préadmission est organisée.

Lors de cette visite, la personne rencontre la directrice du Foyer de vie, la cadre socio-éducative, l'infirmière et l'équipe pluridisciplinaire. Il visite ensuite la structure. La personne peut être accompagnée de sa famille et/ou son représentant légal si elle le souhaite.

A l'issue de cela, si la personne maintient sa demande, une concertation en équipe pluridisciplinaire est faite. Si cette concertation s'avère favorable, une journée découverte sera proposée. Si la journée découverte s'avère positive, une semaine d'essai (renouvelable 2 fois) est proposée lorsqu'une place se libère.

A l'issue de la période d'essai, si les besoins, les attentes de la personne et les moyens de l'établissement sont en adéquation, la directrice prononce l'admission définitive de la personne.

L'établissement dispose d'une liste d'attente sur laquelle l'ensemble des demandes est répertorié.

## La vie quotidienne au Foyer de Vie

A votre arrivée, vous serez accueilli(e) par une personne de l'équipe éducative qui vous présentera à l'ensemble des résidents et du personnel et qui sera chargée de faciliter votre intégration dans l'établissement. Un référent et co-référent seront nommés avant l'arrivée.

Il vous sera remis également avec ce livret d'accueil :

- le Règlement de fonctionnement,
- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le Contrat de séjour.

### Le projet individuel

Après avoir pris connaissance de vos habitudes de vie, et dans le cadre de votre accompagnement, un projet de vie individualisé sera élaboré avec vous, votre famille et/ou votre représentant légal, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée définitive.

### Participation à l'hébergement

Votre participation aux frais d'hébergement et d'entretien est calculée en fonction de vos ressources. Cette participation est financée pour partie par vos ressources et pour partie par l'Aide Sociale du Département dont vous relevez.

Votre contribution correspond à 70 % de vos ressources.

Les personnes hébergées dans un foyer de vie sont considérées y avoir la résidence principale. De ce fait, les personnes hébergées ont droit aux aides au logement (Allocation logement).

Le prix de journée de 2024 est de 123,22 euros.

## Le Foyer

### Les chambres

Le Foyer de Vie de la Résidence des Fontinettes dispose de 6 chambres doubles et 27 chambres individuelles.

Les chambres sont équipées d'un lit, d'un chevet, d'une chaise et d'un bureau fournis par l'établissement. Chaque résident peut, à ses frais, aménager et/ou décorer sa chambre (dans le respect des règles de sécurité en vigueur).

### La restauration

Deux salles à manger sont à la disposition des résidents. Elles se situent au rez-de-chaussée du Foyer de Vie. Une cuisine équipée est à la disposition des résidents dans le cadre d'ateliers culinaires.

### Les salles d'animation

Deux salles d'animation, une salle de sport, une salle de relaxation, un atelier restauration de mobilier, un salon détente, un espace esthétique, une salle de bain relaxante sont utilisés lors des différents ateliers au sein du Foyer de Vie.

L'établissement est également doté de deux espaces Snoezelen, un grand parc arboré, un parcours de marche extérieur, un jardin, un boulodrome.

## Les Prestations

### Les repas

Les repas sont cuisinés par le service restauration de l'établissement.

### La blanchisserie et la lingerie

Le traitement du linge est assuré par l'établissement.

### Le service technique

Le service technique assure les petits travaux du quotidien.

## L'animation

Le Foyer de Vie facilite l'implication des résidents dans les tâches de la vie quotidienne. L'équipe veille à maintenir et développer au maximum l'autonomie de la personne.

Les activités et ateliers proposés sont variés et visent à maintenir les acquis des personnes accueillies tout en facilitant l'accès à une vie sociale épanouissante.

Diverses activités sont proposées :

- \* Activités culturelles : lecture, musique, danse, chant, sorties, cinéma, bibliothèque, ferme pédagogique
- \* Activités sportives : marches, natation, gymnastique, tennis de table, golf, parcours psychomoteur, pétanque, kayak, équitation
- \* Activités manuelles et ludiques : ateliers culinaires, arts plastiques, restauration de mobilier, jardinage, jeux de société
- \* Activités intellectuelles : courrier, écriture, maintien des acquis et des connaissances, lecture
- \* Activités d'utilité collective : entretien de la chambre, participation à la vie quotidienne (vaisselle, rangement, nettoyage...), entretien des abords du Foyer de Vie
- \* Activités de bien-être : relaxation, massage, bain relaxant, esthétique

Plusieurs séjours vacances sont proposés aux résidents chaque année. L'accompagnement des personnes accueillies lors de ces séjours est assuré par des professionnels du Foyer de Vie. Les personnes accompagnées, peuvent également partir en séjour avec des organismes extérieurs si elles le souhaitent.

## Visites, Sorties et Appels

Chacun peut recevoir les membres de sa famille ou ses amis à sa convenance dans sa chambre ou dans les espaces dédiés à cet effet au sein de l'établissement. Le résident a également la possibilité d'inviter des proches à manger sur place, sous réserve d'en avoir informé l'établissement quelques jours avant.

Le prix du repas sera communiqué lors de la réservation.

Vous pouvez vous absenter de l'établissement pour convenance personnelle. Les transports ne peuvent être assurés par la Résidence et sont à votre charge.

Dans le cadre de nos missions qui sont l'accueil, le maintien du lien social mais aussi le développement de l'autonomie via les animations, nous proposons quotidiennement des activités adaptées aux résidents accueillis.

Afin de ne pas perturber les animations et d'assurer une meilleure organisation, les départs et retours familles sont à privilégier de 9h15 à 9h45, de 11h45 à 13h45 et après 16h30.

Afin d'organiser au mieux les départs, ces derniers doivent être prévus 15 jours à l'avance.

Un point phone est à disposition des résidents pour leurs communications privées. Afin de ne pas perturber les animations, les appels téléphoniques se font essentiellement après 16h30.

## L'administration

Pour tous renseignements administratifs, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Résidence des Fontinettes  
15 rue Paul Vaillant Couturier  
62510 Arques  
☎ 03.21.12.27.63 Fax : 03.21.12.27.67  
residence@fontinettes.fr

